

➤ 7-8 JUIN 2023

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BRUXELLES, BELGIQUE

BOD/2023/06 DOC 08

POUR DÉCISION

CAPACITÉS STRATÉGIQUES

N.B. Conformément à la politique de transparence du GPE, les documents ne sont pas considérés comme des documents publics tant que l'instance de gouvernance compétente ne les a pas examinés. Il est entendu que les responsables de la gouvernance peuvent distribuer ces documents aux membres de leurs groupes constitutifs, à des fins de consultation, sauf s'il s'agit de documents confidentiels.

Principales questions à examiner :

- Les membres du Comité des performances, l'impact et l'apprentissage (PILC) ont demandé comment garantir au mieux la transparence dans la priorisation des pays dans la proposition d'initiative en faveur de systèmes éducatifs intégrant le climat. La méthodologie de sélection des pays pour étendre cette initiative a donc été incorporée à l'annexe D.
- Les membres du PILC ont souligné l'importance de l'intégration de la dimension de genre dans toutes les initiatives.
- Outre la confirmation de l'allocation des fonds, les membres du Comité des finances et des risques (FRC) ont exprimé des préoccupations quant au risque de fragmentation.

Objectif

1. Le présent document fait le point sur l'allocation initiale de 2 millions de dollars pour la mobilisation de capacités stratégiques, approuvée par le Conseil d'administration en décembre 2020 ([BOD/2020/11/12-03](#)), et invite le Conseil à examiner l'approbation d'une proposition visant à étendre le soutien aux systèmes éducatifs intégrant le climat et à mettre en œuvre de nouvelles initiatives pilotes sur les capacités stratégiques et leur financement, ainsi qu'une délégation de pouvoirs à la directrice générale concernant l'approbation d'une partie de ces fonds, comme indiqué dans le présent document.

Décision recommandée

BOD/2023/06-XX—Capacités stratégiques : Le Conseil d'administration :

1. Conformément au document [BOD/2020/11/12-03](#), prend note du point sur la mise en œuvre et l'utilisation des fonds concernant l'allocation initiale de 2 millions de dollars en faveur du développement des capacités stratégiques, comme indiqué à l'annexe A du document BOD/2023/06 DOC 08.
2. Approuve l'initiative en faveur de systèmes éducatifs intégrant le climat proposée à l'annexe B.
3. Recommande l'élaboration de propositions visant à tester des initiatives dans les domaines suivants : 1) égalité des genres ; 2) nutrition scolaire, 3) technologie au service

de l'éducation et 4) sécurité à l'école, comme indiqué à l'annexe C ; et la présentation d'un rapport au PILC lors de sa prochaine réunion.

4. Recommande l'approbation d'un montant maximum de 15 millions de dollars pour l'initiative en faveur de systèmes éducatifs intégrant le climat, à partir du fonds fiduciaire du GPE, comprenant : a) 930 900 dollars, dont 60 900 dollars de commission de l'agent partenaire pour Save the Children, et 1 219 000 dollars, dont 79 800 dollars de commission de l'agent partenaire pour l'UNESCO, sous réserve de la disponibilité des fonds ;
5. Délègue à la directrice générale le pouvoir d'approuver des financements destinés à des pays spécifiques, allant de 400 000 à 700 000 dollars, plus les commissions de l'agent partenaire applicables à Save the Children et à l'UNESCO, jusqu'à une valeur totale de 12 850 100 dollars à partir du fonds fiduciaire du GPE
6. Recommande l'approbation de 4 millions de dollars maximum pour tester des initiatives dans les domaines suivants : 1) égalité des genres ; 2) nutrition scolaire, 3) technologie au service de l'éducation et 4) sécurité à l'école
7. Délègue à la directrice générale le pouvoir d'approuver l'allocation desdits fonds aux organisations concernées sous forme de financements du Fonds du GPE ou de dépenses de fonctionnement gérées par le Secrétariat sur la base de son évaluation de la modalité la plus efficiente.

Contexte et présentation générale

1. [Les prévisions financières de septembre 2021](#) prévoient un montant global de 40 millions de dollars pour les capacités stratégiques, dont 2 millions de dollars ont été approuvé par le Conseil en [décembre 2020](#) pour entamer la mise en œuvre de la nouvelle modalité sur les capacités stratégiques. Le Secrétariat du GPE a entièrement alloué le montant initial de 2 millions de dollars approuvé par le Conseil pour commencer à soutenir : 1) les capacités de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA) ; et 2) les capacités relatives aux systèmes éducatifs intégrant le climat, comme indiqué à l'annexe A.
2. PILC et FRC ont examiné une proposition élaborée avec Save the Children et l'UNESCO pour allouer 15 millions de dollars à étendre l'initiative en faveur de systèmes éducatifs intégrant le climat afin de soutenir 18 à 20 pays supplémentaires, au vu de la forte demande, de sa valeur ajoutée unique et de l'urgence de prendre des mesures proactives pour soutenir davantage de pays dans la lutte contre les impacts du changement climatique sur l'éducation.
3. Sur la base d'une analyse des besoins et de la demande des pays partenaires, le Secrétariat propose d'allouer jusqu'à 1 million de dollars dans chacun des domaines suivants pour tester le soutien à l'amélioration des politiques intersectorielles et des capacités de mise en œuvre : 1) égalité des genres ; 2) nutrition scolaire, 3) technologie

au service de l'éducation et 4) sécurité à l'école. Nous chercherons également à catalyser le cofinancement avec d'autres partenaires.

4. La décision d'ajouter 19 millions de dollars de financement complémentaire pour les capacités stratégiques porterait l'allocation potentielle totale à 21 millions de dollars, ce qui laisserait une prévision de 19 millions de dollars en vue d'une expansion future ou d'initiatives supplémentaires.
5. L'approbation de ces propositions par le Conseil a été recommandée par les deux Comités lors de leurs réunions d'avril.

Annexe A – Point sur la mise en œuvre de l'allocation initiale de 2 millions de dollars

Annexe B – Résumé de l'initiative proposée en faveur de systèmes éducatifs intégrant le climat

Annexe C – Résumé des autres domaines à développer

L'annexe suivante est disponible sur le portail de la gouvernance : [Annexe D](#) – Proposition de cadre de partenariat pour l'initiative sur les systèmes éducatifs intégrant le climat

Annexe A – Point sur la mise en œuvre

En décembre 2020, « pour dynamiser les capacités et les ressources mondiales, régionales et nationales nécessaires pour soutenir l'exécution des réformes prioritaires des pays, le Conseil d'administration est convenu de mobiliser des capacités stratégiques afin de surmonter les principales contraintes qui freinent les changements profonds ». La présente annexe décrit les progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre des capacités stratégiques grâce à l'allocation initiale de 2 millions de dollars approuvée à l'époque par le Conseil. Les demandes de financements complémentaires seront examinées par le Conseil sur la base d'une analyse des besoins et des premiers progrès réalisés dans la mise en œuvre. Parmi les capacités stratégiques en cours de mise en œuvre, un financement complémentaire est demandé pour développer l'initiative en faveur de systèmes éducatifs intégrant le climat.

1. Capacité stratégique de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA)

L'apprentissage et l'adaptation fondés sur des données probantes sont nécessaires à la bonne mise en œuvre des réformes transformatrices, mais les évaluations antérieures ont montré que les pays partenaires manquent généralement de capacités pour produire et utiliser des données probantes à des fins d'apprentissage. Pour combler ce déficit, le Secrétariat a alloué 1,054 million de dollars à la capacité stratégique de SEA, décaissés en tant que dépenses de fonctionnement du Secrétariat par l'intermédiaire d'un prestataire de services de renforcement des capacités de SEA sélectionné sur appel d'offres (Social Impact). Social Impact collabore avec le Secrétariat à la mise en œuvre d'un programme de services de renforcement des capacités de SEA dans cinq pays. Le montant alloué par pays se situe entre 100 000 et 150 000 dollars. Dans les pays partenaires de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) (Dominique, Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines), cette capacité stratégique aide les ministères de l'Éducation à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de SEA, fondées sur leurs nouveaux plans sectoriels. Elle aide également la Commission de l'OECO à harmoniser et à simplifier les cadres régionaux de SEA afin d'assurer leur alignement sur les systèmes nationaux. En Gambie, cette capacité stratégique soutient l'élaboration et la mise en œuvre d'une approche de SEA pour les réformes prioritaires énoncées dans le pacte de partenariat, en cours de finalisation.

Les enseignements tirés de cette première expérience indiquent une forte demande de soutien au renforcement des capacités de SEA de la part des pays (attestée par les enquêtes, les consultations et les missions de cadrage des pays partenaires). Même lorsque des financements (SCG, STG, KIX et autres sources) sont disponibles à cette fin, les pays partenaires ont du mal à obtenir un appui durable et adapté pour renforcer leurs capacités de SEA. Le soutien aux approches de SEA relatives aux priorités des pactes de partenariat semble avoir une grande valeur stratégique pour le GPE 2025, car les réformes prioritaires définies dans les pactes de partenariat se situent au niveau des systèmes. La majorité des organisations qui fournissent des services de renforcement des capacités de SEA se

concentrent sur des aspects plus étroits du secteur de l'éducation (par exemple, un programme spécifique) et couvrent donc rarement les capacités de SEA applicables aux réformes prioritaires du système national. Une approche relativement cohérente de l'évaluation des progrès réalisés vers les réformes prioritaires peut être utile pour faciliter l'apprentissage transnational et permettre l'agrégation des résultats dans les pays partenaires.

Le Secrétariat continuera de soutenir la capacité stratégique de SEA avec les 1,054 million de dollars déjà alloués pour la mise en œuvre dans les cinq pays susmentionnés et jusqu'à deux pays supplémentaires. Il pourra ainsi assurer le suivi, tirer les enseignements d'une application plus ciblée de cette capacité stratégique sur les réformes prioritaires du pacte de partenariat et mieux tirer parti de sa complémentarité avec le financement pour le renforcement des capacités du système, la recherche, l'innovation et l'apprentissage sur le SEA. Aucun financement supplémentaire n'est sollicité à ce stade.

2. Capacité stratégique liée aux systèmes éducatifs intégrant le climat

Le changement climatique est un multiplicateur de risques qui pourrait faire basculer plus de 100 millions de personnes dans la pauvreté d'ici à 2030. Le secteur de l'éducation est l'un des plus vulnérables au climat et les pays partenaires du GPE comptent parmi les plus durement touchés. L'augmentation de la chaleur, de la pollution et de la fréquence des catastrophes climatiques constitue une menace considérable pour les résultats de l'éducation. Des données provenant de 60 pays montrent que chaque augmentation de 0,5 °C de la température pendant l'année scolaire réduit l'apprentissage de 1 %. Compte tenu de l'impact de plus en plus destructeur des phénomènes climatiques et de la forte demande des pays partenaires, le Secrétariat a alloué les 946 000 dollars restants à la capacité stratégique liée aux systèmes éducatifs intégrant le climat, qui fera l'objet d'un financement mis en œuvre par un agent partenaire.

À la suite d'un appel à manifestations d'intérêt adressé en août 2022 à tous les agents partenaires accrédités par le GPE, le Secrétariat du GPE a sélectionné l'UNESCO et Save the Children pour diriger la mise en œuvre de l'initiative en faveur de systèmes éducatifs intégrant le climat au Zimbabwe et au Malawi. Ces deux pays ont participé tout au long de l'année 2022 au dialogue avec le Secrétariat du GPE en vue de tester cet appui au renforcement des capacités, notamment lors de réunions à Wilton Park (juin 2022) et en marge de la COP27 (novembre 2022). Au Zimbabwe, la priorité absolue pour la transformation des systèmes est l'« *amélioration de l'accès équitable à une éducation pertinente de qualité* », notamment grâce au renforcement de la résilience des écoles et de la gestion des risques de catastrophe. Le Malawi poursuit l'élaboration de son pacte de partenariat, mais le dialogue sur les politiques éducatives indique clairement un besoin et une demande de renforcement de cette capacité stratégique au vu des graves impacts des récents cyclones sur l'offre éducative. Le pays reconnaît que le changement climatique a eu des effets négatifs sur la qualité de l'éducation et l'inclusion.

Une consultation des pays partenaires à l'échelle du GPE, comprenant un espace de co-création dédié lors de la réunion du groupe des pays d'Afrique en décembre, des webinaires de co-création et une enquête du GPE, a permis de concevoir cette capacité stratégique en veillant à ce qu'elle soit fondée sur la demande et sensible au contexte. L'UNESCO et Save the Children ont travaillé avec le Secrétariat du GPE à l'élaboration de la documentation du programme, dont la proposition de capacité stratégique, la théorie détaillée du changement et les modalités d'exécution, la méthodologie de l'évaluation de référence, les grandes lignes du rapport initial et les stratégies de SEA et de communication (pour plus de détails sur les objectifs de cette initiative, voir l'annexe B). En mars 2023, la directrice générale du GPE a approuvé la proposition de capacité stratégique en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil.

La mise en œuvre au Malawi et au Zimbabwe suit actuellement les étapes suivantes : 1) identification des besoins et de la demande du pays ; 2) identification des priorités du pays (évaluation de référence + cahier des charges) ; 3) élaboration d'un plan de travail technique chiffré ; 4) approbation par le groupe local des partenaires de l'éducation ; 5) mise en œuvre de l'appui au renforcement des capacités ; 6) suivi, adaptation et apprentissage ; 7) clôture et évaluation.

Ces pays étant les premiers à utiliser cette capacité stratégique, une attention particulière est accordée à l'élaboration d'approches contextuelles pour développer, adapter et fournir cette offre, ce qui nécessite des coûts initiaux plus élevés et un investissement en temps significatif de la part de toutes les parties prenantes. Toutefois, cet effort initial permettra d'orienter les approches à adopter (et de gagner en efficacité en matière de méthodologies, de modalités de fonctionnement normalisées et de modèles). Le Zimbabwe et le Malawi pourraient bénéficier d'un financement complémentaire afin de garantir que leur soutien se situe dans la même fourchette budgétaire que celui des autres pays dans le cadre d'une initiative à grande échelle.

3. Programme de leadership en données éducatives (Programme LDE)

Des données de qualité sur l'éducation sont essentielles pour éclairer la planification et les décisions politiques des gouvernements. Sans données, il est impossible de construire des systèmes éducatifs efficaces, résilients et responsables. L'objectif stratégique du Programme LDE est de mobiliser les compétences des entreprises pour renforcer les capacités des ministères de l'Éducation à recueillir, organiser, stocker, partager et diffuser les données sur l'éducation. En 2022, le Secrétariat du GPE a entamé une évaluation de la demande des pays par le biais de consultations et de dialogues nationaux. Cette évaluation a permis d'identifier le Kenya et la Gambie en tant que premiers pays pilotes. Sur la base de ces efforts, le GPE a travaillé avec un groupe de partenaires du secteur privé (Microsoft, HP, Cisco et Intel) – qui se sont tous engagés à apporter au Programme LDE un soutien en nature sous la forme d'heures de travail et de compétences – pour formuler et déterminer les domaines dans lesquels les capacités du secteur privé correspondent le mieux aux priorités et aux besoins des pays. Au

cours du premier trimestre 2023, le Secrétariat a commencé à travailler avec la Gambie et les partenaires du secteur privé pour mieux définir le champ d'application du programme et identifier des activités spécifiques dans deux domaines principaux : 1) la gestion des données pour la prise de décisions ; et 2) l'appui au niveau du ministère et de la direction des écoles pour produire, présenter et analyser les données sur l'éducation. À ce jour, cette phase initiale a permis de tirer quelques enseignements :

- Il est essentiel de prévoir une certaine souplesse ainsi qu'une capacité d'adaptation au fur et à mesure que le programme pilote avance dans son cycle de développement, car les besoins des pays et les capacités des partenaires du secteur privé varient.
- Les partenaires privés ont parfois tendance à appliquer une solution ou un produit existant plutôt que d'essayer de proposer une approche qui part de l'identification des besoins et des défis afin d'éclairer la création de solutions innovantes. Un dialogue et une collaboration sont donc essentiels pour se concentrer clairement sur les problèmes et adopter une approche tenant compte du contexte.
- La participation et l'engagement continus de toutes les parties prenantes sont essentiels et nécessitent un investissement en temps et un soutien substantiels de la part du Secrétariat.

Aucune décision de financement n'est requise de la part du PILC/FRC, car ce programme pilote de renforcement des capacités stratégiques repose actuellement sur un soutien en nature de la part du secteur privé. Le GPE continuera de mettre en œuvre ce programme dans le but d'évaluer la possibilité d'étendre la capacité stratégique à d'autres pays et de mobiliser des ressources supplémentaires en faveur du secteur de l'éducation.

Annexe B – Résumé de l’initiative en faveur de systèmes éducatifs intégrant le climat

Cette annexe présente les éléments clés de la proposition de capacité stratégique visant à soutenir la capacité des pays à hiérarchiser, sélectionner et mettre en œuvre des stratégies adaptées au contexte pour réformer les systèmes éducatifs en intégrant le climat, y compris la planification et la mise en œuvre de la réduction des risques de catastrophe et de la résilience, l’utilisation des données climatiques, la coordination intersectorielle et la pédagogie et les programmes d’études tenant compte du climat. La proposition détaillée est disponible sur le portail de la gouvernance.

1. Contexte et justification

Les pays partenaires du GPE sont particulièrement vulnérables face au changement climatique ; sur les 60 pays classés par l’UNICEF comme présentant le risque climatique le plus élevé pour les enfants dans le monde, 55 sont des partenaires du GPE. Cette vulnérabilité fait reculer les systèmes éducatifs, car chaque catastrophe climatique entraîne le détournement des ressources du système vers la reconstruction et le redressement. Parallèlement, le potentiel du secteur de l’éducation à soutenir l’adaptation, la résilience et les pratiques durables n’est pas exploité. Face à l’intensification des risques climatiques, les pays partenaires du GPE demandent de plus en plus d’aide pour faire face aux impacts du changement climatique sur et dans l’éducation. Dans une enquête réalisée en février 2023 auprès de tous les pays partenaires et éligibles du GPE, 88,5 % des répondants (23/26) ont indiqué un besoin d’aide dans ce domaine.

Au vu des échanges et du processus d’élaboration du partenariat avec Save the Children et l’UNESCO, le Malawi et le Zimbabwe, ainsi que des résultats de consultations élargies, le Secrétariat propose d’étendre cet appui à 18 à 20 pays supplémentaires. Bien que la mise en œuvre de cette initiative au Malawi et au Zimbabwe en soit encore à ses débuts, la forte demande et l’urgence d’étendre l’appui du GPE dans ce domaine justifient d’envisager cette expansion afin d’aider rapidement les pays à préparer leurs systèmes éducatifs à faire face au changement climatique. Ce constat est étayé par le potentiel immédiat d’une collaboration accrue entre le GPE et les fonds climatiques, tels que le Fonds vert pour le climat, pour cofinancer l’adaptation au changement climatique dans le secteur de l’éducation.

2. Objectifs

L’initiative du GPE en faveur de systèmes éducatifs intégrant le climat vise à garantir que : 1) les ministères de l’Éducation sont mieux à même d’élaborer des politiques et des plans d’adaptation au changement climatique et de viabilité environnementale fondés sur des données probantes ; 2) les ministères de l’Éducation sont mieux équipés pour améliorer la résilience des écoles aux risques climatiques, y compris pour renforcer les infrastructures, la sécurité des écoles et la gestion de la continuité de l’enseignement ; 3) le secteur de l’éducation a accès en temps utile aux données sur le climat et dispose des capacités

requis pour les utiliser et les intégrer dans ses systèmes de suivi ; 4) le secteur de l'éducation coordonne efficacement ses activités avec d'autres secteurs concernant la politique et les programmes axés sur le changement climatique (y compris les mécanismes de gestion des risques de catastrophe), et est en mesure d'accéder à un financement climatique accru pour les activités éducatives ; 5) le système éducatif intègre le changement climatique et la viabilité environnementale dans les programmes d'études, la pédagogie et la formation des enseignants.

Cette initiative sera alignée sur les autres initiatives, approches, plans et cadres mondiaux et régionaux visant à gérer les crises, dont le changement climatique, et à renforcer la résilience des pays partenaires. Cette initiative étant fondée sur la demande et sensible au contexte, tous les pays ne choisiront pas de cibler ces cinq résultats. En revanche, il est proposé que tous les pays visent l'objectif 1 pour permettre l'établissement de priorités dans la planification nationale et appuyer la sélection de domaines ciblés pour l'amélioration du système. En fonction des stratégies prioritaires de chaque pays, un appui supplémentaire pourra être offert dans le cadre de cette initiative pour les domaines de résultats 2 à 5. L'approche de renforcement des capacités utilisée dans le cadre de cette collaboration favorise les processus consultatifs, inclusifs et participatifs et implique une collaboration étroite avec les ministères de l'Éducation par le biais d'un accompagnement, d'un mentorat et d'un appui technique afin d'assurer une mise en œuvre efficace et une appropriation nationale et locale durable. Le déploiement de cet appui dépendra de la demande des pays et de l'alignement sur les processus du GPE au sens large, dont l'approbation du plan de travail de l'initiative au niveau national par le groupe local des partenaires de l'éducation, et la prise en compte des liens avec les politiques plus générales et les priorités du pacte de partenariat.

3. Modalités d'exécution

Au niveau mondial, cette capacité stratégique sera gérée par un groupe de coordination composé du GPE, de l'UNESCO et de Save the Children, afin de veiller à l'alignement institutionnel, à la coordination générale du programme et à la coordination des efforts de communication. Le groupe de coordination mondial fera office d'unité d'exécution du projet et supervisera les activités du programme dans les 18 à 20 pays, y compris l'élaboration de tous les documents pertinents, tels que les évaluations de référence, les programmes de travail techniques chiffrés (conformément aux cahiers des charges des pays) et les rapports de suivi mondiaux. Au niveau national, des équipes de projet seront constituées en fonction du plan de travail spécifique de chaque pays et de ses besoins en capacités et en ressources. Chaque agent partenaire affectera du personnel ayant les compétences nécessaires dans les domaines requis, et le Secrétariat du GPE sera inclus dans toute la correspondance et la planification liées au plan de travail spécifique au pays, y compris les équipes-pays chargées des activités du GPE dans le pays concerné. Le processus de mise en œuvre de l'initiative en faveur de systèmes éducatifs intégrant le climat suivra les étapes suivantes : 1) identification

des besoins et de la demande du pays ; 2) identification des priorités du pays (évaluation de référence facultative + cahier des charges) ; 3) élaboration d'un plan de travail technique chiffré ; 4) approbation par le groupe local des partenaires de l'éducation ; 5) mise en œuvre de l'appui au renforcement des capacités ; 6) suivi, adaptation et apprentissage ; 7) clôture et évaluation.

4. Suivi, évaluation et apprentissage

Le suivi, l'évaluation et l'apprentissage sont nécessaires à la fois au niveau mondial et national pour informer le large éventail de parties prenantes de cette initiative : les ministères, les membres du groupe local des partenaires de l'éducation, le Secrétariat du GPE, le Conseil et les comités du GPE, la société civile nationale et les acteurs travaillant à l'intersection entre le changement climatique et l'éducation. Le suivi, l'évaluation et l'apprentissage seront utilisés à des fins de responsabilisation, mais aussi d'apprentissage et d'adaptation. Une stratégie de SEA sera élaborée et détaillera les approches à adopter pour suivre les progrès, réfléchir aux enseignements tirés, adapter les outils, les paramètres et les approches du programme, et diffuser les enseignements aux parties prenantes intéressées. L'UNESCO et Save the Children seront chargés du suivi de la mise en œuvre des plans de travail au niveau national, dans le cadre des stratégies existantes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage liées aux objectifs spécifiques des pays. Le Secrétariat rendra compte de l'avancement des travaux au Comité des performances, de l'impact et des apprentissages (PILC) tous les six mois. En outre, le Secrétariat évaluera ce programme dans le cadre de l'évaluation de l'ensemble du portefeuille de capacités stratégiques, prévue pour l'exercice 2026.

5. Budget

Un total de 15 millions de dollars est sollicité pour soutenir le développement du soutien de l'initiative en faveur de systèmes éducatifs intégrant le climat. Après approbation du Conseil, l'administrateur fiduciaire sera prié de transférer aux agents partenaires un *financement global de coordination et de démarrage* (commissions des agents partenaires incluses), comme indiqué dans le budget du cadre de partenariat. Afin de permettre le développement continu de l'allocation de fonds par pays entre l'UNESCO et Save the Children, il est recommandé de déléguer à la directrice générale le pouvoir d'approuver les financements spécifiques à chaque pays sur la base de leurs plans de travail pour un maximum de 18 à 20 pays. Chaque plan de travail national détaillera les activités et les coûts de chaque agent partenaire, commissions comprises, jusqu'à une allocation totale cumulée de 12 850 100 dollars.

Coordination mondiale et financement de démarrage	Save the Children	UNESCO
1. Coordination et gestion mondiales - Unité de gestion mondiale du projet - Élaboration de méthodologies/modèles de mise à l'échelle et amélioration des processus	210 000	350 000
2. Activités de la phase de démarrage (18 pays) - Évaluation de référence/rapport initial - Mission de cadrage conjointe et consultation nationale - Proposition technique chiffrée conforme au cahier des charges de chaque pays	540 000	540 000
3. Suivi, évaluation, rapports et apprentissage - Agrégation et analyse des données nationales en vue de l'établissement de rapports mondiaux - Activités d'apprentissage et adaptation des approches	90 000	200 000
4. Communication - Élaboration de matériels de communication sur l'initiative (reportages sur les pays, blogs)	30 000	50 000
5. Commission de l'agent partenaire (7 %)	60 900	79 800
Total=2 150 700 dollars	930 900	1 219 800

6. Priorisation des pays

Les critères d'extension de l'initiative à d'autres pays sont basés sur les besoins, mesurés en termes d'impacts et de vulnérabilité au changement climatique. La méthodologie prend en compte la moyenne de quatre indices, chacun ayant ses propres mérites et inconvénients : (1) INFORM l'Indice du risque changement climatique (INFORM Climate Change Risk Index) ; (2) Notre Dame l'Indice mondial d'adaptation (Notre Dame Global Adaptation Index) ; (3) The Germanwatch l'Indice mondiale du risque climatique (Germanwatch Global Climate Risk Index) ; et (4) l'Indice du risque climatique pour les enfants (The Children's Climate Risk Index (CCRI)). La condition préalable au soutien est que le pays soit éligible à un financement pour la transformation du système, qui oriente le soutien vers les pays à faible revenu. Afin de garantir la diversité géographique, les pays éligibles ont été divisés en régions géographiques et les petits États insulaires en développement ont été séparés en tant que groupe distinct en raison de la situation unique de ces pays. La méthodologie est détaillée à [l'annexe D](#) de la proposition.

Annexe C – Résumé des autres domaines d’action à l’étude

La présente annexe décrit d’autres domaines d’action à l’étude, proposés en vue de travaux de conception et d’essais supplémentaires. Le résumé ci-dessous comprend une analyse succincte des besoins dans ces domaines, de la demande des pays et des objectifs pour chaque capacité stratégique proposée. Des notes conceptuelles plus détaillées sont disponibles sur le portail de la gouvernance.

Alors que le GPE se penche sur certains des défis les plus urgents du XXI^e siècle, qui menacent la santé, la sécurité et le bien-être des enfants, trois défis interdépendants, en plus du changement climatique, intéressent de plus en plus la stratégie 2025 du GPE. La pandémie de COVID-19 et les crises multiples et imbriquées (conflits et crises alimentaire, énergétique, climatique et économique) ont accentué les **facteurs d’inégalité des genres, d’insécurité alimentaire des enfants et le risque de violence**. Par exemple, le risque de mariage forcé, de grossesse précoce, de violence sexiste et sexuelle, y compris les environnements d’apprentissage dangereux et les réponses différenciées selon le genre aux crises financières familiales ont augmenté depuis 2020, poussant de nombreux enfants, en particulier les adolescentes, à quitter l’école. Près de la moitié des 345 millions de personnes en situation de famine aiguë sont des enfants, et pour les élèves les plus pauvres, la scolarisation, la fréquentation régulière et l’apprentissage sont souvent plus difficiles en raison de la maladie, de la faim et de la malnutrition. La violence à l’intérieur et autour des écoles est également un phénomène répandu. On estime que 246 millions d’enfants – dont un grand nombre vivent dans des pays partenaires du GPE – sont victimes de telles violences, sur le chemin de l’école, dans l’enceinte de l’école et dans les salles de classe. Ces défis nécessitent des stratégies intersectorielles, impliquant les ministères de l’Égalité des genres, de l’Agriculture, de la Protection sociale, de la Santé, des Travaux publics et de l’Environnement, afin de s’attaquer aux facteurs de vulnérabilité et d’inégalité dans l’éducation.

La **technologie** est un autre domaine d’action intersectoriel très prometteur, mais encore inexploité, pour favoriser une éducation équitable et un apprentissage amélioré. Alors que le secteur de l’éducation continue de s’adapter aux fermetures d’écoles en cours ou potentielles dues au climat ou à des conflits, la technologie est de plus en plus considérée comme un accélérateur offrant différentes voies d’accès à l’apprentissage, en particulier pour les enfants difficiles à atteindre et vulnérables. Pourtant, les gouvernements sont confrontés à de nombreux défis pour libérer son potentiel : l’absence de cohérence entre les politiques relatives à l’éducation et à la technologie, la faible capacité institutionnelle des gouvernements à prendre des décisions en matière de technologie, et les difficultés d’approvisionnement en biens technologiques, en particulier dans les environnements pauvres en ressources et à faible connectivité.

En décembre 2020, le Conseil a spécifiquement identifié la nécessité de créer des partenariats intersectoriels pour favoriser le traitement collaboratif et mutualisé des

problèmes communs et multiplier les possibilités (BOD/2020/11/12 DOC 05). Comme le montrent les engagements pris par les pays lors du Sommet sur la transformation de l'éducation, les mesures nécessaires doivent dépasser le cadre du secteur de l'éducation pour répondre aux besoins plus larges des enfants en matière de bien-être. En plaçant l'enfant au centre, les capacités stratégiques permettent de mobiliser divers secteurs pour contribuer à lever les nombreux obstacles à l'accès équitable des enfants à des possibilités d'apprentissage de qualité. L'offre de capacités stratégiques, en tant que mécanisme de renforcement et de financement des capacités des pouvoirs publics à assurer la coordination intersectorielle tant au niveau des politiques que de leur mise en œuvre, vient compléter utilement les autres instruments du GPE axés plus directement sur les défis propres au système d'éducation.

Dans cette optique, et en plus de l'initiative en faveur de systèmes éducatifs intégrant le climat, le Secrétariat sollicite une allocation d'un million de dollars pour poursuivre le développement et le test de capacités stratégiques dans les domaines suivants : 1) initiative sur l'égalité des genres ; 2) initiative pour la santé et la nutrition scolaires ; 3) initiative pour la sécurité à l'école ; et 4) initiative pour la technologie au service de l'éducation. L'objectif est de déléguer l'allocation de ces ressources à la directrice générale, afin de permettre un processus souple pour tester des approches du renforcement des capacités dans chacun de ces domaines dans un ou deux pays. Si ces initiatives portent leurs fruits, le Secrétariat fera rapport au PILC et au FRC et demandera leur avis concernant la possibilité de solliciter un financement complémentaire au Conseil pour étendre l'offre à un plus grand nombre de pays. Le Secrétariat cherchera également à obtenir des financements de contrepartie au-delà des investissements du GPE, en vue du déploiement complet des initiatives fructueuses.

Initiative sur l'égalité des genres : Cette initiative vise à fournir des services de conseil pour aider les ministères (de l'Éducation et autres) à améliorer l'égalité des genres dans et par l'éducation. Plus précisément, ses objectifs comprennent : 1) l'intégration de l'égalité des genres dans la transformation du système, y compris la production et l'utilisation de données et d'éléments probants en vue de l'élaboration de politiques, la planification stratégique et opérationnelle, la budgétisation et les processus de suivi transformateurs en matière de genre, la coordination de l'égalité des genres au sein des ministères de l'Éducation et entre les institutions gouvernementales, et le dialogue sur les politiques éducatives pour accroître le financement destiné à l'égalité des genres dans l'éducation. 2) le renforcement plus large du dialogue sur les politiques éducatives transformatrices en matière de genre en aidant les partenaires de développement, les experts gouvernementaux, les acteurs de la société civile et les jeunes à participer efficacement à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des activités visant à faire progresser l'égalité des genres dans et par l'éducation, y compris les groupes locaux des partenaires de l'éducation, les experts en matière de genre et d'éducation et les parties prenantes de la société civile et de la jeunesse.

Au moins 25 pays (96,2 % de ceux ayant répondu à l'enquête du GPE) ont indiqué souhaiter bénéficier du soutien offert dans ce domaine, ce qui reflète la nécessité de fournir un appui technique cohérent à de nombreux pays sur les questions de genre, en plus des autres instruments du GPE (en particulier lorsque les ministères et les groupes locaux des partenaires de l'éducation ne disposent pas de compétences spécialisées en matière d'égalité des genres). Quatorze pays partenaires du GPE ont également fait preuve d'une forte volonté politique en signant le Manifeste de Freetown pour un leadership transformateur en matière de genre dans l'éducation, que cette initiative vise à soutenir, et 20 chefs d'État et de gouvernement ont également approuvé la Déclaration des chefs d'État sur le financement de l'éducation, qui comprend un engagement en faveur de l'équité, et notamment de l'égalité des genres. Le GPE coordonnera la conception et la mise en œuvre initiale de cette capacité stratégique aux côtés de l'UNGEI et de l'IIEP de l'UNESCO en tant que coordinateurs de l'initiative Priorité à l'égalité, en collaboration avec le Fonds Éducation sans délai et la Fondation LEGO. Le soutien aux capacités stratégiques sera développé sur la base des enseignements tirés de la première phase de mise en œuvre de l'initiative Priorité à l'égalité.

Initiative pour la santé et la nutrition scolaires : Cette initiative propose de fournir un appui technique aux pays qui passent à des programmes de repas scolaires pris en charge par les autorités nationales, et d'assurer l'appropriation et l'articulation intersectorielles de ces programmes. Elle pourrait inclure un appui pour : 1) mettre en place des mécanismes pour une coordination intersectorielle cohérente et une articulation des politiques au niveau des pays, des districts et des écoles ; 2) conseiller et générer des capacités pour améliorer la gouvernance et les structures financières et administratives des programmes de repas scolaires, avec des groupes de pilotage multisectoriels ; 3) fournir un appui technique pour définir la politique nationale et assurer des normes de qualité et d'efficacité cohérentes ; 4) étudier et déployer des options de financement innovantes pour assurer le financement durable des programmes de repas scolaires, y compris la contribution du secteur privé national ; 5) relier les programmes de repas scolaires à des chaînes d'approvisionnement durables qui soutiennent les marchés agricoles locaux et à des services de santé et de nutrition élargis à l'école ; 6) renforcer la prise de décisions dans la conception et la mise en œuvre des programmes de santé et de nutrition scolaires.

Plus de 30 pays partenaires du GPE ont rejoint la Coalition mondiale pour l'alimentation scolaire, avec pour objectifs spécifiques de rétablir la couverture des repas scolaires nationaux aux niveaux pré-pandémiques d'ici à 2023 et de fournir des repas à 73 millions d'enfants supplémentaires parmi les plus démunis d'ici à 2030. En outre, une enquête réalisée auprès des pays partenaires du GPE a indiqué qu'au moins 22 pays (84,6 % des répondants) souhaiteraient bénéficier d'un appui en vue du renforcement des capacités stratégiques dans ce domaine. Le GPE a travaillé avec le Programme alimentaire mondial et la Coalition pour les repas scolaires à l'élaboration de cette initiative, qui entend contribuer à la concrétisation de l'engagement de la coalition à soutenir les capacités gouvernementales

en matière de santé et de nutrition scolaires. Sous réserve de son accréditation, le PAM est proposé comme partenaire opérationnel de cette initiative, compte tenu de son leadership mondial dans ce domaine et de son rôle en tant que secrétariat de la Coalition mondiale pour l'alimentation scolaire. Le PAM tirera parti de son rôle de point focal et de connecteur de réseau au niveau national pour les programmes de santé et de nutrition scolaires, et de son rôle mondial de coordination des États membres et des parties prenantes techniques pour accélérer l'accès à des programmes de nutrition scolaire de qualité.

Initiative pour la sécurité à l'école : Cette capacité stratégique propose de renforcer la capacité des pays à prévenir et combattre la violence dans et autour des écoles. L'appui apporté pourrait comprendre : 1) un appui aux ministères de l'Éducation et à d'autres acteurs clés pour établir des diagnostics orientés vers l'action afin d'évaluer la situation et de mieux comprendre les progrès, les lacunes et les défis liés à l'intégration de la prévention et de la lutte contre la violence dans les systèmes éducatifs et scolaires nationaux et infranationaux ; 2) le renforcement de la capacité des pays à formuler, mettre en œuvre et suivre des interventions et des réformes fondées sur des données probantes ; 3) la mise en place ou le soutien de mécanismes permettant une coordination intersectorielle cohérente et l'articulation des politiques au niveau des pays, des districts et des écoles.

En 2022, plus de la moitié des pays ayant présenté des engagements nationaux au Sommet sur la transformation de l'éducation (56 sur 108) ont mentionné la violence à l'école comme un obstacle majeur à la résolution de la crise de l'apprentissage et à la transformation de leur système éducatif. Trente-deux pays ont présenté des engagements globaux en matière de prévention et de lutte contre la violence et neuf d'entre eux ont explicitement désigné la violence comme une priorité et ont présenté une série d'engagements. En outre, 11 pays partenaires du GPE sont signataires de l'appel à l'action de la stratégie Safe to Learn (STL), et 22 pays ont manifesté leur intérêt pour ce domaine dans le cadre d'une enquête menée auprès des pays partenaires du GPE (84,6 % des répondants). Le GPE a conçu cette initiative avec la coalition mondiale Safe to Learn, qui vise à mettre fin à la violence dans les écoles et grâce aux écoles. Cette coalition multisectorielle, qui regroupe 14 partenaires, tire parti des forces et des compétences de ses membres pour accélérer les actions visant à mettre fin à la violence à l'école, tant aux niveaux mondial et national.

Initiative pour la technologie au service de l'éducation : Cette capacité stratégique propose de renforcer la capacité des pays à utiliser la technologie pour améliorer l'accès et l'apprentissage des enfants. Dans le prolongement d'une série de tables rondes organisées en 2022, le Secrétariat du GPE travaillera avec les partenaires pour étudier plus avant l'écosystème des capacités, des compétences, des solutions et des innovations adaptées aux besoins spécifiques des pays en ce qui concerne l'utilisation de la technologie au service de l'éducation. Les domaines potentiels d'appui envisagés dans le cadre de cette approche comprennent : 1) le renforcement des liens intersectoriels entre les plans sectoriels de

l'éducation et les plans directeurs en matière de TIC ; 2) le renforcement des capacités institutionnelles et des compétences pour la prise de décisions en matière d'éducation et de technologie ; et 3) le renforcement des capacités des gouvernements en matière d'achat de biens et de services technologiques. L'appui dans ces domaines sera testé à travers : a) un processus de co-création approfondi dans deux pays maximum, pour élaborer et valider la conception et tester la mise en œuvre ; b) l'offre d'une modalité de conseil technique en temps et en lieu opportuns, directement liée à l'élaboration de pactes de partenariat ou à la conception du programme du GPE.

Les pays partenaires du GPE considèrent de plus en plus la technologie comme un moyen de combler les lacunes en matière d'apprentissage, d'infrastructures éducatives et de ressources pédagogiques. Au moins 22 pays (84,6 % des répondants à l'enquête du GPE) demandent un appui dans ce domaine potentiel. Le GPE a entamé le dialogue avec les partenaires de Tech4Ed, dont les conseils pourraient être utiles lors de la conception de cette initiative. Il s'agit notamment du EdTech Hub, du Collectif pour la transformation numérique dirigé par l'UNESCO, du Gateways2Learning de l'UNICEF, de la Jacobs Foundation, de pays partenaires comme l'Estonie et la Sierra Leone, et de GBC-Ed. Toutefois, le partenaire chargé de la mise en œuvre de l'appui au renforcement des capacités sera sélectionné en fonction de la conception finale de l'approche.

Transformation des systèmes éducatifs : Si les domaines susmentionnés sont apparus comme des obstacles majeurs à la réalisation d'un apprentissage de qualité pour tous les enfants dans les pays partenaires du GPE, d'autres points sensibles découlant du modèle opérationnel du GPE pourraient également bénéficier d'une approche axée sur les capacités stratégiques. Des propositions supplémentaires pourront être examinées par le Conseil à mesure que le programme KIX avance et que des besoins uniques non pris en compte par le KIX ou les autres instruments de financement du GPE apparaissent (par exemple, le suivi, l'évaluation et l'apprentissage pour le suivi des pactes).